


## AVIS DE PROMULGATION

### RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 156 000 \$ POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS AÉRÉS

**CET AVIS** est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 7 juin 2021, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 250-2021 décrétant un emprunt de 1 156 000 \$ pour la vidange des boues des étangs aérés;
- Qu'en date du 12 novembre 2021, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 250-2021;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 12 novembre 2021.



---

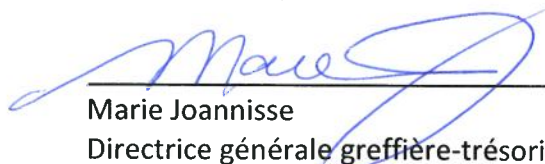
Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 12 novembre 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



---

Marie Joannisse  
Directrice générale greffière-trésorière